



N° 64

POUR DIFFUSION IMMEDIATE
le 3 novembre 1969

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

Déclaration sur des motions

le 3 novembre 1969

FERMETURE DE MISSIONS

Monsieur l'Orateur,

J'aimerais faire une courte déclaration sur des changements qui seront apportés prochainement à la représentation du Canada dans certaines parties du globe.

En Amérique latine, nous nous proposons de fermer nos bureaux en République Dominicaine, en Equateur et en Uruguay. Dans chacun de ces pays, notre mission permanente est dirigée par un Chargé d'affaires, l'Ambassadeur résidant dans un pays voisin. Les Ambassadeurs intéressés continueront d'être accrédités auprès de ces pays et les relations diplomatiques normales seront maintenues. L'Ambassadeur et son personnel visiteront fréquemment et régulièrement les pays où nous n'avons pas de représentant résident, pour que le Canada et les pays intéressés continuent de traiter officiellement leurs affaires mutuelles et que le commerce canadien et nos autres intérêts soient efficacement favorisés dans ces pays. La fermeture de ces missions de l'Amérique latine ne change en rien l'intention expresse du Gouvernement de raffermir ses relations avec cette partie du monde. Nous croyons que l'amélioration de nos communications avec les Antilles et l'Amérique du Sud nous permettra d'entretenir des relations satisfaisantes avec les pays